

19 avr 2006 -12:31

## Didier Donfut représente la Belgique à la Conférence de St Pölten sur la subsidiarité

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Didier Donfut se rendra ce mercredi 19 avril à St Pölten (Autriche) afin de représenter la Belgique à la Conférence sur la subsidiarité, organisée à l'initiative de la présidence autrichienne de l'UE.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Didier Donfut se rendra ce mercredi 19 avril à St Pölten (Autriche) afin de représenter la Belgique à la Conférence sur la subsidiarité, organisée à l'initiative de la présidence autrichienne de l'UE.

Didier Donfut représente la Belgique à la Conférence de St Pölten sur la subsidiarité Bruxelles, 18/04/2006. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Didier Donfut se rendra ce mercredi 19 avril à St Pölten (Autriche) afin de représenter la Belgique à la Conférence sur la subsidiarité, organisée à l'initiative de la présidence autrichienne de l'UE. Cette Conférence, qui s'inscrit dans la période de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, traitera, outre la question générale de l'application du principe de subsidiarité (selon lequel les instances européennes n'interviennent que si les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres), la question de la « meilleure réglementation », ainsi que celle de la contribution des autorités locales et des parlements nationaux dans le contrôle de la subsidiarité. Didier Donfut profitera de cette Conférence pour rappeler la position du gouvernement belge sur ces questions. Ainsi, si nul ne conteste le principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau où elles seront les plus efficaces, la subsidiarité ne doit pas être invoquée de façon univoque pour justifier la re-nationalisation des compétences de l'UE. Selon Didier Donfut, c'est l'intérêt du citoyen qui doit primer, peu importe le niveau où les décisions sont prises. La priorité donnée à l'intérêt du citoyen doit également être respectée dans la question de la « meilleure régulation » : une simplification de la législation ne peut être que bienvenue, mais mieux légiférer n'est pas forcément synonyme de moins légiférer. Dans un espace de libre circulation, des normes communes sont en effet indispensables, ne fût-ce que pour protéger des intérêts légitimes comme la santé des consommateurs et des travailleurs, ainsi que l'environnement. Contact : Yannick Minsier (+32 474 499 448)

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)